

LE COURRIER DE L'OISE

JOURNAL DE SENLIS

Paraissant le Dimanche pendant la durée de la guerre.

Directeur-Gérant : E. LANCIAUX

ABONNEMENTS

On s'abonne aux Bureaux du Journal et dans tous les bureaux de poste. L'abonnement est payable d'avance et continue de plein droit jusqu'à réception d'un avis contraire.

Mois	1 an
Senlis et Oise	6 fr.
Autres dép.	8 fr.
En mois	4 fr.
En mois	5 fr.

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

BUREAUX, RÉDACTION & ADMINISTRATION

SEN LIS — 11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 — SEN LIS

TELÉPHONE N° 4

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PRIX DES INSERTIONS

Annonces légales	0,20 c. la ligne.	Réclames	0,60 c. la ligne.
Annonces volontaires	0,25 —	Faits divers	1 fr.

ON N'ACCEPTÉ PAS D'INSERTION AU-DESSOUS DE 1 FRANC

Les annonces, réclames, etc., concernant Paris et les Départements sont reçues directement aux bureaux du journal.

Le nouveau plan Boche.

Il faudrait bien mal connaître la mentalité allemande pour se figurer que les victoires des Alliés vont modifier du premier coup l'orgueil, la morgue, et surtout la fausseté boches. Au lendemain des victoires sur la Marne et sur l'Aisne, Herr von Krupp publiait une note augmentant encore les prétentions pangermanistes. La *Gazette de Cologne*, tout en vitupérant contre les bombardements des villes du Rhin, entamait une campagne vigoureuse pour l'extension des colonies boches après guerre. Et toute la presse a suivi le mouvement.

Mais c'est là un trompe-l'œil, une diversion qui veut cacher d'autres manœuvres. Celles-ci, nous allons les voir bientôt se dessiner : ce sont les "attaques de paix". Très vraisemblablement, c'est le brillant second qui sera chargé d'ouvrir le feu ; il n'en est pas à son coup d'essai. La presse allemande aura pour mission de remonter la masse du peuple allemand, en lui démontrant que Hindenburg et Ludendorff ont eux-mêmes tracé le plan de bataille "en retraite" qui n'est qu'un piège dans lequel sont tombés ces imbéciles d'Alliés, et que la victoire est plus certaine que jamais pour les protégés du "vieux bon Dieu boche".

Et pendant ce temps-là, les journaux victorieux, et probablement la diplomatie de l'empereur Charles, avec l'aide des Sozialdemocrates, d'Ergberger, et des hommes à la solde du kaiser, comme Troelstra, entameront la campagne de la paix, réclamée par les empires centraux au nom... de l'impossibilité où ils seront bientôt de continuer la guerre. Mais tout ce battage ne prendra pas. Chez nous, les Poilus du front se sont chargés de redonner du cran à ceux de l'arrière qui étaient un peu essouffés ; les Anglais et les Italiens sont en forme. Et la jeune Amérique a posé la question sur son véritable terrain. Ce seront les Alliés qui imposeront leur volonté et leurs conditions ; on ne discutera pas avec l'Allemagne. Elle s'est rayée d'elle-même du nombre des honnêtes nations et ne peut donc plus redevenir l'amie des peuples libres et respectueux du droit.

Il ne faut pas nous dissimuler cette dure vérité aux Boches, il faudra taper dur sur leurs crânes épais. Nous causons l'autre jour avec des Français rentrés dans leur Patrie, après une longue captivité en Allemagne. Les uns étaient civils, d'autres soldats, pris lors du recul de Belgique en 1914. Tous étaient unanimes à dire : « Les Allemands supportent des privations telles que nous ne les connaîtrons jamais, telles que très probablement nous n'aurions pas pu les supporter. Leur intelligence commence à s'ouvrir à la conception de la possibilité d'une défaite. Mais tous ont gardé le respect, l'amour du kaiser à un point extraordinaire... Le Kronprinz est honni, détesté, l'Empereur adoré... Battu, humilié, ce sera une victime. Ces peuples n'ont aucune idée de sa félonie, de sa mauvaisme idée de son sinistre cabotage... Ces idées seront difficiles à faire adopter au peuple allemand... »

Et pourtant, il faudra bien les lui faire entrer dans la tête. C'est ce à quoi s'emploie Foch, et les soldats alliés.

Comité "Duplex"

Les Bagages des Evacués.

Les personnes évacuées des régions envahies qui, au cours du transport, ont perdu des bagages ou colis, sont priées de se faire connaître au ministère de l'Intérieur, service de recherche des bagages des évacués, qui s'efforcera de gagner satisfaction à leurs réclamations. Adresser les lettres en franchise au siège du service, 6, rue de Hanovre, Paris (11^e)

Les Boches volent la laine en pays envahi.

Les vols méthodiques, dans nos malheureux départements soumis à la domination boche, continuent. Après le cuivre la laine... On sait combien certaines matières premières font défaut dans les empires centraux ; la laine notamment, dont l'importation est à peu près impossible, leur manque cruellement. Comme ils ne peuvent s'en passer pour faire le drap d'uniforme, ils volent — ils réquisitionnent, disent-ils — toute celle qui se trouve en Belgique et dans le nord de la France. Dix millions de kilos ont été ainsi récupérés ; mais cela ne suffit plus, ainsi que le prouve le document suivant, trouvé sur des prisonniers. (Extrait de la décision du Corps Staabs, en date du 3 juillet, 1918) :

IV, a ; 8. — Jusqu'ici, on a expédié sur l'intérieur 10 millions de kilos de laine de matelas provenant des territoires occupés par les armées ; cette laine, mélangée à d'autres matières, a fourni 10 millions d'uniformes complets. La disette extraordinaire de matières textiles rend nécessaire, en conséquence, de récupérer entièrement la laine de tous les matelas et coussins existants. C'est pourquoi, en vue d'assurer le besoin de l'armée, on procédera à la saisie dans toute son ampleur, partout où elle n'a pas encore eu lieu ; on prendra les mêmes mesures dans les zones de cantonnements ultérieurs.

Il est ordonné en conséquence ce qui suit :
1° Les habitants du pays, de même que tous les militaires ou civils allemands, y compris les officiers et les fonctionnaires, sont tenus de livrer la laine des matelas et coussins ;
2° Une exemption ne peut être admise qu'exceptionnellement, en cas de maladie grave ou d'infirmités, sur présentation d'une attestation de médecine militaire ;
3° Les matières de remplissage de remplacement, si tant est qu'elles sont nécessaires, n'ont été prévues que pour les logements occupés, à condition d'être habités par des officiers ou de hauts fonctionnaires, pour les hôpitaux et pour les habitants employés à de gros travaux. Le taux de remplacement est fixé jusqu'à concurrence des deux tiers de la laine ; le maximum, pour un matelas à deux places est fixé à 45 kilos ;
4° On satisfera aux demandes d'ersatz jusqu'au 14.7.18, dans la mesure des provisions ;
5° L'emploi de paille, foin, paille hachée comme matière de remplissage est interdit ;
6° En territoire français, la commune reçoit une feuille inventaire globale avec indication du poids et de la qualité de la laine qu'elle a livrée (laine pure ou mélangée de crin). Le produit de remplacement sera noté sur la feuille d'inventaire d'après le poids qui y est porté ;
7° La laine récupérée sera livrée aux centres de réorganisation qui doivent installer les majors de cantonnement conformément aux prescriptions de la division. — 7.1. fde N° 899.

La « Grande cause »

Nous nous proposons solennellement une victoire décisive des armes et déléguer nous voulons la plus grande partie de la puissance militaire du pays à l'accomplissement de cette tâche. Les circonstances imposent aux Américains d'accepter cette tâche avec le calme et la résolution d'hommes qui conçoivent pleinement la profondeur et solennelle signification de ce qu'ils font. Ils regardent cet appel comme un appel suprême de leur pays et y répondent en conséquence. Ce sera un solennel avertissement au monde entier que nous nous dressons tous ensemble avec une résolution et un but communs. Cette loi sera la démonstration finale de notre loyauté, de notre esprit démocratique et de notre volonté de gagner la guerre. C'est un appel à au devoir auquel tous les « vrais hommes » du pays répondent avec fierté et avec la conscience qu'en agissant ainsi ils accompliront leur part dans la défense d'une grande cause qui appelle tout homme de cœur à offrir son sacrifice suprême. (31 Août 1918) Fr. identi WILSON.

Un intéressant arrêt en matière d'accident de travail.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt intéressant. Un nommé Cote, ouvrier aux fonderies de Saint-Etienne, avait été, à l'heure du travail, victime d'un accident à la suite de violences exercées sur lui par un de ses camarades. Cote subit une interruption de travail et demanda le demi salaire à la compagnie, qui refusa. Condamnée à payer, elle se pourvut en cassation. La cour suprême a tranché la question de droit. On doit considérer comme accident de travail tout accident survenu à l'heure et sur le lieu du travail, même s'il ne se rattache pas directement aux occupations de l'ouvrier. Spécialement, elle retient le cas de Cote comme bien jugé, et rejette le pourvoi de la compagnie.

Il serait fou de fermer les yeux pour ne pas voir dit Saken.

Les critiques militaires allemandes n'étaient plus la voix que pour constater la gravité de la situation. Le colonel Osten Saken, dans la *Gazette du Rhin et de Westphalie*, après avoir reconnu que le retrait des troupes allemandes est leur a coûté un nombre considérable de prisonniers et quantité de matériel, écrit : « Le général Foch s'est donné des buts lointains. Il ne lui suffit pas d'aller notre front de la Somme, il veut préparer un même sort pour nos troupes de l'Aisne. Si ce dernier plan réussit, ce n'est pas seulement nos positions de la Vesle qui deviennent intenable, mais notre retraite derrière l'Aisne et l'importance postiche du Chemin des Dames sont mises en danger. La situation est extrêmement grave. De lors combats nous attendent encore. C'est une grave crise que nous traversons ; il serait fou de fermer les yeux pour ne pas voir... »

La retraite allemande ne s'arrêterait pas à la ligne Hindenburg

Le critique militaire de la *Morgen Post* laisse prévoir que la retraite des Allemands ne s'arrêterait sans doute pas à la ligne Hindenburg : « Cette retraite sera considérée un jour par l'histoire militaire comme un véritable chef-d'œuvre. Sans doute, notre repli n'a pas été volontaire et nous n'avons pas exécuté de bon cœur ; il serait fou de le prétendre. Mais étant donné le revirement qui s'est produit dans la situation générale, cette retraite de grande envergure, sur le front meuse, était au point de vue militaire la solution la plus sage. Quand bien même, comme il est probable ce repli s'étendrait au-delà des positions de l'Artois, il ne faudrait en concevoir aucune inquiétude. Ce qu'il importe actuellement c'est de reconcentrer nos forces. Nos armées ressemblent aux hérissons qui se mettent en boule. »

La *Morgen Post* croit devoir à ce propos rappeler les expériences du front oriental où la dernière avancée de l'armée russe fut le prélude de son effondrement : « Plus la guerre se prolonge, plus les facteurs psychologiques et moraux sont importants. Ce sont les éléments qu'il s'agit de fortifier. Il importe maintenant que chacun monte sur la brèche et ait le courage de parler franchement. »

Ce qu'il importe avant tout, à l'heure présente, c'est la franchise, la vérité, la clarté. Il fut parfois utile au cours de la guerre, de feindre la vérité, de présenter les événements sous une forme un peu altérée, mais aujourd'hui, une franchise absolue est nécessaire. »

Ce qu'on leur fait croire.

Que le soldat allemand manque de sens critique et que son gouvernement lui fasse accroire les plus grosses sottises, ceci n'est pas nouveau. Mais, dans cet ordre d'idées, certaines révélations sont d'un haut comique. En voici une exemple, que nous empruntons à l'*Echo de Paris*. Une quarantaine de Boches faits prisonniers au commencement d'août avaient été transportés dans un hôpital situé aux portes de Paris. Arrivés de nuit, souffrants, ahuris, affaiblis, plusieurs jours passés sans qu'ils demandassent en quel lieu ils se trouvaient. Un jour, l'un d'eux s'enhardit et posa la question. — A Paris, lui répondit l'infirmière. Le Boche se mit à rire, haussa les épaules et dit : « Non ! non ! », puis il expliqua à ses camarades la réponse et tous éclatèrent de rire. Un autre revint à la charge le lendemain et tout doux demanda : — Ici, c'est qu'elle ville ? — Paris. — Le Boche et ses camarades éclatèrent de rire ; puis, d'un ton supérieur, il ajouta : — Pas Paris. Plus Paris. Paris démolit. Paris k... tout ! l'infirmière faillit s'asseoir. Sont-ils bêtes à ce point ? Le lendemain on raconta la chose au médecin-chef, qui prit une décision rapide. A midi, on prit le Boche, on le monta avec mille précautions sur la terrasse, et de là il contempla Paris.

Il ne put prononcer qu'un mot, tant son ébahissement était grand : — Tour Eiffel !

On le redescendit. A ses camarades atterrés il raconta ce qui avait vu. Ils avouèrent alors qu'on leur avait affirmé que Gotha et Bertha avaient détruit Paris.

Les Commerçants et Industriels ont tout intérêt à s'adresser à notre Imprimerie, 11, Place Henri IV, à Senlis, pour les imprimés dont ils ont besoin. Ils sont assurés d'avoir des Travaux bien faits, dans le plus bref délai et à des conditions très avantageuses.

LEÇONS

Correspondance-PIGIER
Commerce, Comptabilité, Sténographie, Langues, etc.
Préparation aux Brevets et aux Baccalauréats.

Renseignements Militaires

La classe 20 dans l'aviation

Un certain nombre de professionnels (ouvriers en fer et en bois, chaudronniers, électriciens, vanniers, tailleurs de balcons, cordiers) du contingent de la classe 1920, sera incorporé directement au titre du personnel non navigant dans les troupes de l'aéronautique militaire (aviation et aérostation). Les demandes à adresser à ce sujet par les candidats seront présentées comme suit : A Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Aéronautique militaire et maritime, 280, boulevard St-Germain, à Paris. Je soussigné (noms, prénoms), de la classe (1 20 ou ajourné de la classe...), domicilié à (indiquer le domicile légal), canton de (arrondissement pour les grands villages), bureau de recrutement de... (résident à (indiquer l'adresse), demande à être incorporé dans les troupes de l'aéronautique militaire, aviation ou aérostation. J'exerce effectivement la profession de... (indiquer ici les périodes d'apprentissage et de travail dans les différentes écoles, maisons et établissements où l'intéressé a travaillé). Effectuerai s'il y a lieu un essai professionnel dans l'établissement militaire qui me sera désigné.

La classe 1897.

Le président du Conseil, ministre de la Guerre, et le ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre, viennent d'adresser aux généraux commandant en chef, aux généraux commandants de régions et aux directeurs des établissements d'artillerie, la circulaire suivante : En raison du passage de la classe 1897 dans la réserve de l'armée territoriale, le 4^e octobre 1918, il a été décidé que les dispositions des circulaires interministérielles des 6 mai et 29 juillet 1917 seraient rendues applicables à cette classe. Par suite les agriculteurs de la classe 1897, qui appartiennent au service auxiliaire, et ceux de cette classe qui, appartenant au service armé, sont pères de cinq enfants ou veufs avec quatre enfants, doivent être, sur leur demande, détachés aux travaux agricoles dans les conditions prévues par les circulaires susvisées. Ces prescriptions sont applicables aux engagés volontaires ou spéciaux de la classe 1897 qui sont pères de cinq enfants ou veufs avec quatre enfants ; elles ne sont pas applicables aux officiers. Les intéressés devront être mobilisés à la terre à partir du 4^e octobre et avant le 10 octobre au plus tard. Des instructions pour l'application de la présente circulaire seront données prochainement.

L'Allemagne sent le besoin de ménager ses forces aériennes.

La bataille, livrée dans l'Oeuvre, se fait chaque jour plus âpre dans les airs et les pertes ennemies croissent démesurément. Pendant le mois d'avril, 63 avions avaient été détruits, 37 étaient tombés desmésarés dans leurs lignes, 11 draghens avaient été incendiés. Dans le mois de mai, 174 avions sont certainement abattus, 42 le sont probablement, 29 draghens flambent. En juin et juillet, notre triomphe s'est élargi : 330 avions certains, 283 probables, 67 draghens. Et voici que dans les quinze jours du mois d'août, notre aviation jette bis 72 avions, en met à mal 88 et livre 29 ballons aux flammes. Si nous ajoutons à cela les pertes exceptionnelles élevées infligées aux Boches par les A glais (462 victoires en une quinzaine), nous comprendrons le sens véritable et la portée de cette phrase de Ludendorff : « On ménagera les forces aériennes en renonçant aux missions qui n'ont pas une importance capitale pour le combat. »

DÉPARTEMENT

Les cartes d'alimentation vont être renouvelées.

A partir du 1^{er} octobre prochain, il sera procédé au renouvellement de la carte d'alimentation actuellement en service. Pour les consommateurs n'ayant pas changé de résidence ou en déplacement momentané, aucune démarche n'est requise à faire : la nouvelle carte sera établie d'office par la mairie. C'est à la mairie de leur nouvelle résidence que devront s'adresser les consommateurs ayant délaissé leur carte de résidence. Les demandes signées du chef de famille et légalisées par le maire ou le commissaire de police peuvent être envoyées par pli recommandé ou déposées à la mairie. Les évacués des pays envahis devront faire établir leur carte à la mairie du lieu où ils habitent et au 1^{er} septembre. Les ouvriers étrangers en possession d'une carte délivrée avant le 30 septembre 1918 au passage d'un poste frontière devront présenter une nouvelle demande à la mairie de leur résidence. Les consommateurs qui, au 1^{er} octobre prochain, auront dépassé 3 ans, 13 ans ou 60 ans, devront déposer une déclaration appuyée d'un bulletin de naissance. A toute date n'est encore fixée pour la distribution des nouvelles cartes, qui s'effectuera dans le courant de septembre.

RAVITAILLEMENT

Nourriture des Chevaux et des Bestiaux.

Sur l'avis du ministre du Ravitaillement, le Comité de Répartition des avoirs de l'Oise s'est réuni à la Préfecture et a examiné la situation pour la campagne 1918-1919. Etant donné le peu d'avoine qui sera alloué aux possesseurs de chevaux, il les invite à user, en remplacement, des tourteaux de paille et aliments mélangés, mais surtout de son. Il est rappelé à ce sujet que suivant le décret ministériel du 22 juillet 1918, le son doit être vendu : Article 12. — a) Par 100 kilos nets, nus, pris au moulin... 40 fr. b) Par 100 kilos nets, nus, vendus à la consommation et rendus chez le client, 46 francs. Article 10. — Les farines et débris de farine impropres à la panification (remouillage) ne peuvent être vendus qu'à un prix inférieur à la farine, soit 30 francs. Article 5. — Les céréales ou débris de céréales impropres à la mouture ne peuvent être vendus qu'à des prix inférieurs à ceux fixés par l'article 2, savoir : Blé, 43 fr., orges, 39 fr. 60 ; seigle, 42 fr. ; sarrasin, 37 fr. 05.

Postes - Télégraphes - Téléphones

AVIS
Il est rappelé que la liste des postulants au grade de dame-employée pour le concours des 17 et 18 octobre sera close le 24 septembre courant. Le motif de la raison des formalités à accomplir, il y a intérêt à se faire inscrire le plus tôt possible sans attendre cette date extrême. La demande sur papier timbré doit être adressée au Directeur départemental des P. T. T. à Beauvais. Peuvent concourir les postulantes âgées de 18 à 25 ans au jour du concours. Cette limite est reculée à 30 ans pour les veuves ou orphelines de la guerre (non mariées ou devenues veuves). Pour les aides, la limite de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle de leurs services.

La réorganisation des services municipaux des communes envahies et les réfugiés.

Le gouvernement vient de décider de remettre en activité de service les administrations municipales des communes envahies. Ainsi, les réfugiés ne seront plus considérés comme des nomades, parqués tantôt ici tantôt là, selon les hasards d'un exode qui dure depuis quatre ans, trouvant presque toujours devant eux des municipalités plus ou moins indifférentes. Ils auront une mairie où ils pourront écrire pour leurs réclamations, cela est indispensable, car, par un sentiment malheureusement trop humain, on se désintéresse, un peu partout, des réfugiés parce qu'il n'y a aucun lien qui les rattache à la commune où ils séjournent actuellement, qu'ils n'y sont pas électeurs et que, par conséquent, les pouvoirs locaux n'ont pas à redouter en guise de représailles, un vote défavorable de la part de ceux dont ils auront négligé les intérêts. Le ministre des Régions libérées a donné une preuve de sa bonne volonté en édictant, dans une circulaire du 8 janvier, certaines mesures au nombre desquelles figurent la reconstruction des archives communales, la réorganisation des services municipaux et la réunion éventuelle des représentants élus des communes. C'est un fait malheureusement acquis, que, dans la presque totalité des communes ayant été occupées par l'ennemi les archives n'existent plus, ou bien ont perdu la plus grande partie de leurs documents essentiels. Il va donc falloir, là où c'est possible, et c'est possible dans l'Oise notamment puiser dans les bureaux des grands services administratifs du département : préfecture, greffe du tribunal, pour trouver les éléments nécessaires au renouvellement des archives municipales. On pourrait, dès maintenant, utiliser pour ce faire le personnel des mairies qui trouverait ainsi, dans un travail qui lui est familier, une occupation toute à la fois utile et agréable. Mais le côté le plus intéressant de l'initiative ministérielle vise la reprise des relations communales entre les élus et les administrés pour le règlement d'affaires urgentes. Les conseils municipaux pourront désormais se réunir pour en délibérer légalement. C'est là un achèvement vers le rétablissement définitif des municipalités lorsque sonnera l'heure tant désirée du retour.

PÉTROLE

Distribution de tickets.

Des coupons de pétrole seront mis en distribution, suivant l'ordre alphabétique des noms patronymiques, dans la salle de la justice de Paix, sur présentation de la carte de charbon.

Mardi 17 Septembre :
de neuf heures à midi pour les lettres A, B, C, D.
de deux à cinq heures, pour les lettres E, F, G, H, I, J, K.

Mercredi 18 Septembre :
de neuf heures à midi, pour les lettres L, M, N, O, P.
de deux à cinq heures, pour les lettres R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Avis aux réfugiés.

Dans l'intérêt commun, tous ceux des rapatriés ou évacués, présents dans le département, qui ne touchent pas l'allocation, sont priés de se faire connaître de la Préfecture, en indiquant leurs noms et prénoms, leur résidence habituelle dans la région envahie et leur résidence actuelle. En prenant ce soin, qui ne leur créera d'ailleurs aucune autre obligation, ils faciliteront grandement la tâche des services chargés, au Ministère de l'Intérieur, de réunir les familles dispersées par suite de l'invasion allemande.

Le prix du blé reste fixé à 75 francs le quintal.

Un de nos lecteurs rapporte le *Petit Journal*, nous a signalé que depuis quelque temps le bruit courait dans la campagne que l'Etat ne réquisitionnerait plus le blé qu'au prix de 46 francs le quintal. Nous avons saisi le ministère du Ravitaillement de ce fait, et voici ce qui nous a été répondu : « De tels propos ne peuvent provenir que de défaitistes ou de complaisants inconnus de défaitistes. Ceux auxquels ils sont tenus le ont de bons Français en signalant à la justice ceux qui les tiennent. » Par décret du 22 juillet 1918, M. Victor Borlet a fixé le prix du blé froment de la récolte de 1918 à 75 francs les 100 kilogrammes, plus une prime de 0 fr. 50 par quintal pour frais de transport. « Ce prix s'entend du blé nu, de qualité saine, loyale et marchande, pris chez le producteur. » Il n'y a donc pas d'équivoque possible.

Conseil général de l'Oise.

Le Conseil général de l'Oise se réunira pour sa session ordinaire le lundi 16 septembre prochain.

La médaille d'honneur du travail.

Le *Journal Officiel* vient de publier un décret relatif à la médaille d'honneur du travail, instituée par le décret du 16 juillet 1886. Cette médaille pourra être décernée, sans conditions de durée de services, à des ouvriers ou employés qui se seront distingués en des circonstances critiques résultant de l'état de guerre, par leur initiative, leur sang-froid, leur courage ou leur dévouement dans l'exercice ou à l'occasion de leur profession. Dans le cas où l'intéressé serait déjà titulaire de la médaille d'honneur en argent, la médaille d'honneur en vermeil créée par le décret du 18 octobre 1913, pourra lui être décernée.

A Travers Senlis

Examens pour l'obtention du certificat de préparation au service militaire.

(1^{er} degré)
Les futurs soldats de la classe 1920 entraînés physiquement pourront choisir leur corps. Le Ministre de la Guerre vient de prendre une mesure des plus intéressantes pour les jeunes gens de la classe 1920. Par une circulaire adressée aux généraux commandants des régions, il a décidé que cette année les examens de certificat de préparation au service militaire auraient lieu à deux degrés. Le premier degré comprendra les épreuves d'éducation physique proprement dites fixées par l'instruction ministérielle du 3 décembre 1917. L'admission à ces épreuves donneront la faculté de choisir le corps d'affectation dans les limites fixées par l'arrêté de répartition du contingent. Les examens du deuxième degré auront lieu immédiatement après l'incorporation et comprendront les épreuves de tir, de marche, de lecture de la carte, etc., spécifiées par l'instruction ministérielle du 3 décembre 1917. Ils assureront comme avantage l'obtention d'une permission de dix jours à titre supplémentaire, le port d'un insigne et la délivrance d'un titre artistique du certificat de préparation au service militaire. Les épreuves du premier degré commenceront, dans toutes les subdivisions de régions, le 22 septembre courant. Les jeunes gens de la classe 1920 peuvent dès maintenant envoyer leur demande au bureau de recrutement dont ils dépendent.

PÉTROLE

Distribution de tickets.

Des coupons de pétrole seront mis en distribution, suivant l'ordre alphabétique des noms patronymiques, dans la salle de la justice de Paix, sur présentation de la carte de charbon.

Mardi 17 Septembre :
de neuf heures à midi pour les lettres A, B, C, D.
de deux à cinq heures, pour les lettres E, F, G, H, I, J, K.

Mercredi 18 Septembre :
de neuf heures à midi, pour les lettres L, M, N, O, P.
de deux à cinq heures, pour les lettres R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Les familles qui n'auraient pas de carte de charbon devront faire la déclaration par écrit à la Mairie, les coupons de pétrole leur seront remis le 21 suivant.

Conseil de révision.

Le conseil de révision de la classe 1920, des ajournés des classes 1918 et 1919, et des exemptés de la classe 1919, aura lieu le lundi 23 Septembre, à neuf heures du matin, à la mairie.

Chronique musicale de Senlis

L'A. S., dimanche dernier, donnait aux habitants et militaires de Barbery, dans une salle improvisée, un concert vocal et instrumental où chœurs et instrumentistes rivalisaient d'entrain pour le plus grand plaisir du public nombreux venu les applaudir...

Au cours de ce concert nous avons eu le plaisir d'entendre la jeune phalange philharmonique de Senlis, qui, depuis trois années, travaille sans relâche à former des instrumentistes d'orchestre et y réussit jusqu'à nous faire entendre, entre autres morceaux, l'Ouverture de Calife de Bagdad, de Boieldieu (1775-1834) exécutée brillamment et faisant ressortir un duo entre les pupitres des 1^{ers} et 2^{es} violons, un duo entre 1^{er} violons et violoncelles et, après un point d'orgue du hautbois, deux belles phrases en duo pour le hautbois et la clarinette.

Une magnifique gerbe de fleurs, offerte par les organisateurs, témoigna à cette jeune Société le bon résultat de sa gracieuse collaboration aux œuvres actives de la région. Nous avions déjà, le 14 juillet dernier, entendu ce "Groupe symphonique" qui prêtait son concours, en renforcement des éléments musicaux militaires, dans le concert organisé par l'Y. C. A. le "Foyer du Soldat" sur notre belle promenade du nord, concert qui, par suite du mauvais temps survenu dès le commencement du programme, dut être reporté dans la salle du théâtre, perdant ainsi une grosse partie de l'auditoire choisi réuni au kiosque et ne pouvant en entier trouver place dans cette salle prise d'assaut.

On nous fait espérer que, dans peu de temps, un Concert artistique sera donné au théâtre et qu'au programme, en dehors de la partie vocale et instrumentale qui sera importante, il nous serait donné d'entendre un opéra-bouffe du regretté compositeur Charles Lecocq, dont la musique pimpante aurait pour interprètes des artistes de l'Opéra-Comique et des Grands Concerts de Paris.

AVIS. — Les jeunes gens sont informés que des cours de solfège vocal et d'instruments ont lieu tous les jours de semaine (sauf les mardis et vendredis réservés aux répétitions d'ensemble de l'orchestre). S'adresser pour renseignements chez M. PÉRIER, 3, place Lanavuit, tous les soirs, de huit heures à dix heures.

Au 3^e Hussards.

Est inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur :

Gauthier (Marc-Georges-Etienne), lieutenant (actif) au 3^e escadron du 3^e hussards :

« Officier de très grande valeur, animé du plus beau courage et de la plus belle énergie. Quoique malade, a refusé de se faire évacuer et s'est présenté spontanément à la tête de sa troupe au moment de l'entrée en ligne de son bataillon. A merveilleusement organisé le terrain qui lui était confié et a, par les renseignements précis qu'il a fournis, permis à l'artillerie de détruire, avant le déclenchement de l'attaque, les nids de mitrailleuses et les organisations ennemies. »

Une citation.

Sont inscrits au tableau spécial de la médaille militaire :

Breuil (Jacques), matricule 2073, maréchal des logis (réserve) au 3^e hussards :

« Sous-officier d'une magnifique courage. Affecté au train de combat, s'est spontanément offert pour aider les ambulances à évacuer les blessés et, à huit reprises différentes, sous un violent bombardement, est venu dans une voiture de fortune prendre au poste de secours d'avant les blessés pour les ramener à l'arrière. A fait l'admiration de tous par son sang-froid merveilleux et sa crânerie. »

Une citation.

Joly (Charles-Léon), matricule 3464, cavalier (actif) au 2^e escadron du 3^e hussards :

« Cavalier d'un brillant courage. S'est vaillamment comporté dans une récente action, capturant un sous-officier allemand après l'avoir blessé et procurant au commandement des renseignements du plus grand intérêt. »

Boine (René-Jean-Amédée), matricule 2184, cavalier (actif) au 3^e escadron du 3^e hussards :

« Cavalier d'un courage à toute épreuve. Au cours d'une patrouille a pénétré dans une ferme occupée par l'ennemi. Cerné, est parvenu à se dégager en combattant et à rentrer dans nos lignes. »

Chebanec (Antoine), matricule 3817, cavalier (actif) au 1^{er} escadron du 3^e hussards :

« Bon cavalier, plein d'entrain et de courage, s'est distingué, au cours d'une récente action, dans un poste d'observation dangereux. Le même jour, s'est présenté comme volontaire pour remplacer un fusilier-mitrailleur blessé et a fait preuve du plus grand sang-froid sous un violent bombardement. A été grièvement blessé à son poste. »

* *

Par décision ministérielle du 31 août 1918, les nominations à titre temporaire ci-après sont ratifiées :

M. de Niort (Jean-Marie-Baptiste), maréchal des logis au 3^e hussards. Maintenu.
M. Huvé (Jacques-Louis-Joseph), maréchal des logis au même régiment. Maintenu.

* *

Retour de la médaille militaire.

Au cours d'une prise d'armes à la caserne Taupin, à Beauvais, M. le général Guillemot, commandant la subdivision, a remis, samedi dernier, la médaille militaire à M. Félix Postel, du 3^e hussards (croix de guerre).

Retour des Cours.

Mademoiselle M. L. Lenormand a l'honneur d'aviser les familles que la rentrée des cours aura lieu le 2 Octobre pour les internes et le 3 pour les externes.

Citation à l'Ordre de l'Armée.

Nous donnons ci-après la citation dont vient d'être l'objet le maréchal-des-logis Vacher.

Le Général Commandant le Corps d'Armée, cite à l'ordre du Corps d'Armée :

Le Maréchal-des-Logis Vacher Adolphe de la batterie du régiment d'Artillerie :

« Chef de pièce modèle. Classé dans l'Artillerie après deux blessures dans l'infanterie. Était à l'unité un exemple remarquable du sous-officier entraînant les hommes par ses qualités de sang-froid et de conscience. Le 31 juillet 1918 s'est particulièrement distingué en prenant des mesures énergiques sous le feu ennemi pour étendre un incendie dans un dépôt de munitions. Grièvement blessé une troisième fois le 18 août 1918. »

Cette citation implique la Croix de guerre.

Toutes nos félicitations.

Citation

à l'Ordre de la Division.

C'est avec plaisir que nous donnons ci-après la troisième citation obtenue par le sergent Clovis Pécheux :

Le Général commandant la Division cite à l'ordre de la division : Pécheux Clovis, sergent à la compagnie :

« Sous-officier très brave et d'un sang-froid remarquable. Au cours des combats de ses camarades étant tués, a montré la plus grande initiative en se portant spontanément à l'endroit le plus menacé par une contre-attaque ennemie et l'a arrêtée. »

Nous adressons au sergent Pécheux, nos plus sincères félicitations.

Citation à l'Ordre de la Division.

Nous apprenons avec plaisir que le sous-lieutenant Jacques de Maricourt, ancien élève de l'Institution Saint-Vincent, passé sur sa demande du 3^e hussards dans l'artillerie d'assaut, vient d'être, en ces termes, cité à l'Ordre du jour de sa Division :

« Son char s'étant renversé au cours du combat, le sous-lieutenant de Maricourt s'est précipité sur un char dont le chef venait d'être blessé, en a pris le commandement avec un équipage de volontaires, est retourné sur l'objectif réduisant au silence une mitrailleuse. »

Citation.

Une heureuse insouciance nous livre la magnifique citation dont vient d'être l'objet le sergent Jacques Mollandin, fils du général Mollandin, et ancien élève de l'Institution Saint-Vincent :

« Sous-officier faisant preuve dans les circonstances difficiles, d'une bravoure inouïe. N'a cessé pendant les combats sur la Vesle, de circuler sous le feu de l'ennemi. A rapporté des missions périlleuses pour lesquelles il s'est toujours offert avec le plus admirable entrain, de précieux renseignements, soit sur des liaisons délicates avec les unités voisines. »

Nos félicitations les plus sincères à Madame et à Monsieur le Général Mollandin, ainsi qu'à leur vieux collège.

Funeraill.

Nous apprenons la mort de M. Jean-Baptiste Turquet, Conseiller d'arrondissement, maire d'Avilly-Saint-Léonard, décédé à Avilly le 13 Septembre.

Les obsèques auront lieu le Lundi 16 Septembre en l'église de Saint-Léonard, à 8 heures du matin.

En raison des circonstances il ne sera pas envoyé d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Nécrologie.

Nous apprenons la mort de M. Jules Laruelle, décédé à l'âge de 59 ans, en son domicile, Place Henri IV, au Familistère. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui Dimanche à 3 heures, en la Cathédrale de Senlis.

Une messe sera dite le lundi 16 septembre, à 8 heures du matin, à la Cathédrale. En raison des circonstances il ne sera pas adresser de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Messe de requiem.

Une messe sera dite en la cathédrale de Senlis, le mercredi 18 septembre, à 9 heures et demi, pour le repos de l'âme de Jules Delplace, mort au champ d'honneur à Ausven, le 18 juillet dernier.

Jules Delplace, avait eu une citation et la Croix de guerre.

Médaille d'honneur du travail.

Par arrêté ministériel du 26 août 1918, la médaille d'honneur en argent du travail a été accordée à M. Linder (Jean-Gaspard), charretier dans la maison Pierre Péroty à Senlis.

Nous lui adressons nos plus vives et sincères félicitations.

Au Marché.

La vie chère sévit toujours sur notre marché, et cette pauvre Madame Gaspard, de la chanson, avant d'aller faire ses provisions, doit bourrer son porte-monnaie vite dégrainé.

Voici quelques prix relevés, comme disent les reporters, au hasard du crayon, au marché de mardi dernier : Pommes de terre : 0,60 et 0,70 le kilo. Haricots verts : 1,40, 1,20, 1,30 la livre. Haricots à écosser : 0,75 le double litre.

Raisin : 1,35, 1,50, 1,75 la livre. Tomates : 0,70, 0,80 et 0,90 la livre. Carottes : 0,60 la livre. Salades diverses : 0,30 pièce. Beurre : 2,45 et 2,70 la demi-livre. Quant aux œufs, ils étaient rares, si rares, qu'il vaut mieux n'en point parler.

Le lapin, pas bien gros et, c'est le cas à jamais, pour la cuisinière d'allonger la sauce, le lapin valait 9 fr. 20 et même 11 fr. pièce.

Un poilu, doué de bon appétit, devant un tout petit lapin déclarait : Neuf francs ce petit chat, mais je n'en ferais qu'une bouchée.

Ajoutons que si n'y avait pas que le civil au marché, il y avait aussi l'élément militaire, quinze camions ou voitures stationnaient, dès huit heures et demie, sur la place du marché Saint-Pierre.

Les colis des prisonniers de guerre.

Par analogie avec les colis postaux, on sait que des paquets, dits d'échantillons, peuvent être envoyés par la poste aux prisonniers de guerre. Ils ne doivent pas peser plus d'un kilo.

Les parents de nos prisonniers feront bien de ne pas dépasser ce poids, ne fût-ce que de quelques grammes.

L'administration des postes s'est vu retourner, en effet, de nombreux paquets de l'espèce que l'administration allemande avait revêtu de la mention suivante : « Ne peut être admis parce que pesant plus d'un kilo. »

Pharmacie ouverte.

Demain dimanche, M. Mororette, pharmacien de la Halle.

La question du Chauffage.

On nous informe que la Tourbière de Fontaine-les-Corps-Nuds, livre actuellement des briquettes de tourbe comprimée, de qualité supérieure grâce à une nouvelle fabrication perfectionnée.

Le malaxage et le moulage obtenus mécaniquement, assurent à ce produit un bel aspect, une combustion facile et un emploi pratique et économique comme chauffage de complément.

Ces briquettes sont vendues au prix de 50 francs le mille, près à la Tourbière.

Pour expédition par wagons et tous renseignements supplémentaires s'adresser à M. le Directeur de la Tourbière de Fontaine-les-Corps-Nuds, près Senlis (Oise).

CREIL

La fête sportive de Creil.

La fête sportive dont nous avons entre-tenu nos lecteurs dans notre dernier numéro s'annonce comme devant avoir un gros succès.

Le programme musical n'est pas encore complètement arrêté mais qu'il nous suffise de dire qu'il sera particulièrement soigné. Il a été confié à MM. Chapat et Rodde du Groupe Lyrique Nogentais et leurs seuls noms sont des références.

Quant aux épreuves athlétiques dont nous avons donné la liste dans notre dernier numéro, elles renverront elles aussi, un vif succès.

Les engagements arrivent. Des vétérans nous envoient leur adhésion. Des séries leur seront réservées.

Toutes les sociétés athlétiques et sportives de la région et les groupes de préparation militaire ont été conviés à cette fête, qui sera le prélude du renouveau sportif.

Les organisateurs ont décidé lors de la réunion du Comité, dimanche dernier, d'attribuer, outre les diplômes réservés aux concurrents qui participent à six épreuves au moins, des médailles aux gagnants de chaque épreuve.

Nous devons tout d'abord remercier M. Warren, le distingué Secrétaire du Sous-Comité de l'U. S. F. S. A. qui ne nous ménage pas ses encouragements et a tenu à nous assurer de son active sympathie.

N. B. — Rappelons aux sportifs désireux de prendre part aux épreuves de la journée que le prix de l'engagement est fixé à un fr. et qu'il doit être adressé avant le 20 septembre au Siège social de l'Annuaire des Sports de l'Oise, 44, rue Jules Juillet à Creil.

Le règlement des épreuves sera adressé à chacun des engagés.

Citation à l'Ordre de la Division.

Le Général commandant la Division, cite à l'ordre de la division l'adjudant Mahodaux Georges (classe 1912) :

« Sous-officier d'une énergie rare, s'est distingué au cours de l'assaut du bois dans un combat livré par les éléments de la compagnie qui se trouvait en liaison avec lui, en facilitant ainsi la progression ce qui permit de gagner l'objectif fixé avant que l'ennemi ait eu le temps de se ressaisir. Quatre citations antérieures. Médaille militaire, médaille de la valeur militaire italienne (deux fois blessé). »

Aux Armées, le 27 août 1918.

Nous renouvelons à M. Georges Mahodaux nos félicitations les plus vives pour son admirable conduite.

Renversé par un camion.

Le jeune Eustache Engel, âgé de 11 ans, dont les parents habitent, 3, rue du Haut-des-Tuils, a été renversé sur la route de Senlis, par un camion militaire.

Transporté dans un hôpital de la ville, on a constaté qu'il avait une fracture de la cuisse gauche et des échymoses au bras gauche.

Pertes et trouvailles.

Perdus. — Une carte d'alimentation par Mlle Anna Lebrun, demeurant 10, place Albert Dugé, un portefeuille, un carnet de saut conduits, une carte d'identité.

Trouvés. — Un billet de 5 francs : un portefeuille en cuir noir, contenant divers papiers et photos.

Elat-civil.

Naissance. — 4. Rivet Henri-Marcel, 76, rue du Faubourg-de-Senlis.

Marriage. — 31. M. Hainaut Auguste-Julien-Ernest, facteur au Nord, et Mlle Leroy Marguerite Emilienne, sans profession, tous deux domiciliés à Creil, 73, rue Jean Jaures.

Décès. — 31. Vassaux Ernest-Charles, 49 ans, conducteur au Nord, 61, rue Victor-Hugo.
1. Rousselle René-Amédée, 2 ans, 88, rue Jean Jaures.
2. Quet Maurice-René, 4 mois, 17, rue du Faubourg de Senlis.
3. Barbier Joseph-Achille, 55 ans, manouvrier, rue du Plessis-Pommeraye.
4. Morel Marie, femme Droupie, 48 ans, ménagère, 6, rue de la Rainette.
5. Hermant René-Jean, 2 mois, 1, rue Jules Michelet.

Nogent-sur-Oise.

Mort au champ d'honneur.

Emile-Léon Douillet, soldat au bataillon de chasseurs à pied, tué à l'ennemi, le 23 juillet 1918.

Médaille d'honneur du travail.

Par arrêté ministériel du 26 août 1918, la médaille d'honneur en argent du travail a été accordée aux ouvriers dent les

noms suivent comptant au moins 50 ans de services dans le même établissement industriel :

MM. Bévard Louis, ouvrier trapeur ; Nicolet Charles-Eugène, ouvrier tourneur sur métaux.
Tellier Eugène, ouvrier modelleur sur bois.

tous trois de la Société anonyme des ateliers Burton à Nogent.

Nous sommes heureux de leur adresser nos plus sincères félicitations.

Saint-Leu-d'Esserent.

Incendie.

Un incendie a détruit une meule de blé non battu contenant 4.000 boîtes, appartenant à M. Drouart, cultivateur.

Les dégâts estimés 8.000 francs, sont couverts par une assurance.

La cause du sinistre est demeurée inconnue.

Médaille d'honneur du travail.

La médaille d'honneur en argent du travail a été accordée par arrêté ministériel à M. Izart Henri-Antoine, inspecteur dans la maison Moutz et Cie à Saint-Leu.

Nos félicitations.

Mareuil-sur-Oureq.

Percepteur.

Par arrêté du Ministère des Finances du 14 août 1918, M. Viviani, est nommé percepteur de Mareuil.

Thury-en-Valois.

Nécrologie.

Nous apprenons la mort survenue à Paris, où il était venu chercher les soins que réclamait sa santé, de M. le Docteur Viantassepouto.

CRÉPY

Saintines.

A la manufacture d'allumettes.

M. Lebellé, candidat militaire, est nommé ouvrier de cadre de la fabrication, à la Manufacture d'allumettes.

Trumilly.

Citation à l'ordre du Régiment.

Nous donnons ci-après la citation obtenue par M. Paul Plateau, chef de culture de M. Huet, agriculteur à Trumilly.

Voici la citation : Le brigadier Paul Plateau, de la 1^{re} colonne légère du régiment d'Artillerie lourde :

« Brigadier brave et consciencieux, chargé d'assurer les convois de ravitaillement en munitions sur les positions, s'en est acquitté avec le plus grand calme et le plus grand sang-froid pendant les journées du 27 et 28 juillet, malgré les violents bombardements ennemis. »

Aux Armées le 14 août 1918.

Le Chef d'Escadron, C^o provisoirement le KERGONNEAU.

NEULLY-EN-THELLE

Citation à l'Ordre de la Division.

Notre concitoyen, M. Coupillon, pharmacien, a été cité dans les termes suivants à l'ordre de la Division :

« Tout le personnel médical du G. B. D., étant intoxiqué par les gaz, a assuré seul, quoique très intoxiqué lui-même, les évacuations les 30 et 31 juillet, jusqu'à l'extrême limite de ses forces, sous un violent bombardement incessant d'obus toxiques. A dû être évacué. »

Cette citation entraîne l'attribution de la Croix de guerre.

Nos félicitations.

Conseil de révision.

Le conseil de révision de la classe 1920 des ajournés des classes 1918 et 1919 et des exemptés de la classe 1919, a eu lieu à la mairie de Neully, jeudi dernier.

Chambly.

Incendie d'une voiture.

Une voiture appartenant à un marchand de légumes ambulants M. Narcisse Balanac et dans laquelle celui-ci logeait, a pris feu en son absence, dans un enclos où elle était ramisée.

Les dégâts atteignent 1.000 francs.

Malheureusement, ces dégâts ne sont pas couverts par une assurance.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie du canton afin d'établir les causes de ce sinistre.

PONT-Ste-MAXENCE

Vol de bicyclette.

M. Charles Worbruggen, marchand forain à Grandfresnoy, avait laissé sa bicyclette devant la quincaillerie Brassard à Pont.

Quand il est sorti, elle avait disparu.

Une enquête est ouverte pour retrouver le voleur.

Pontpoint.

La hausse des denrées.

Madame veuve Desensils, vendait au marché de Pont-Sainte-Maxence, à raison de un franc des choux marqués 0,40 et 0,75. Elle a récolté que ce délit un procès-verbal pour hausse illicite des denrées.

SENLIS

Mortefontaine. Nécrologie.

Le capitaine de chasseurs à pied, prince Berthier de Wagram, a été tué glorieusement dans la région de Soussons. Agé de 33 ans, il était l'arrière-petit-fils du maréchal Berthier, prince de Wagram, et le fils du prince Alexandre de Wagram, décédé et de la princesse de Wagram, née Rothschild.

Il était le frère de la princesse de La Tour d'Auvergne et de la princesse Jacqueline de Broglie, le neveu du duc de Gramont et de la duchesse de Gramont, née Rothschild, le cousin germain du duc et de la duchesse de Guiche, du marquis de Noailles, et de la marquise, du comte et de la comtesse Louis René de Gramont, du baron et de la baronne Henri de Rothschild, etc.

Dernière Heure

La 1^{re} armée américaine sous les ordres du général Pershing, appuyée par des unités françaises a attaqué le secteur de Saint-Mihel. La bataille est en bonne voie. C'est la première fois que nos vail-lants alliés mènent une opération de guerre de grande envergure.

Conformément au désir des autorités militaires américaines, il n'est pas permis de donner les noms des localités déjà dé-passées. En certains endroits, les américains ont poussé jusqu'à 8 kilomètres de leur point de départ, malgré une résistance désespérée des Allemands.

Le saillant de Saint-Mihel se trouve sérieusement étranglé. 8.000 prisonniers ont été dénombrés jusqu'ici et l'opération dit le communiqué américain, continue d'une manière favorable.

L'ennemi indiquait précisément ces jours derniers, le saillant de Saint-Mihel, comme devant être attaqué par nos alliés, il ne peut donc qualifier cette première défaite, de l'élément de surprise.

Autre part, les troupes alliées sont actuellement au contact des défenses Hindenburg sur l'ensemble du front. Les Britanniques ont cependant avancé leurs lignes dans la région d'Epehy et de Vermand.

— Aux deux points délicats de leur front, entre Havrincourt et Gouzeaucourt, et au moulin de Liffaux, les Alle-mands ont contre-attaqué sans obtenir aucun résultat. Au Nord, nos alliés ont fait quelques progrès le long du canal de la Bassée.

Matériel industriel Vieux Métaux

Achat au comptant.

Léon DELGORGE

Chemin latéral SENLIS (Oise).

RECHERCHE Machines Outils en tous genres

Dynamos Machines à vapeur et tout Matériel

ACHAT D'USINES COMPLÈTES

Tous les Matériaux sont livrés à l'Armée et aux usines de guerre.

Etude de M^e Dherbe, huissier à Fontaine-Maxence.

Cession de Fonds de Commerce.

DEUXIÈME AVIS

Suivant écrit sous signatures privées en date à Fontaine-Maxence des premier et quatre septembre mil neuf cent dix-huit, enregistré, Monsieur et Madame PIAT-RICHARD, de Pont-Sainte-Maxence, ont cédé à Monsieur et Madame LAFFAILLADÉ, de Voisins-lieu, commune d'Allonne, les fonds de commerce de l'Épicerie-Mercerie-Buvette qu'ils faisaient valoir à Pont-Sainte-Maxence, place du Champ-de-Mars, moyennant un prix et aux conditions stipulés audit acte.

Domicile élu en l'étude de M^e Dherbe, huissier.

Pour insertion, DHERBE.